



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Publication de faillite/appeal aux créanciers

**Date de publication:** SHAB 18.06.2021

**Publications supplémentaires:** KABVD 18.06.2021

**Date d'échéance prévue:** 18.06.2026

**Numéro de publication:** KK02-0000019500

**Entité de publication**

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

## Publication de faillite/appeal aux créanciers ROC Travaux Spéciaux SA

**Débiteurs:**

ROC Travaux Spéciaux SA  
CHE-248.288.378  
Avenue de Gratta-Paille 2  
1018 Lausanne

**Type de procédure de faillite :** sommaire

**Date de l'ouverture de la faillite :** 27.05.2021

**Remarques juridiques:**

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

**Délai :** 1 mois

**Fin du délai:** 19.07.2021

**Point de contact:**

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne  
Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne  
021 316 65 06

**Remarques:**

But : la société a pour but toutes activités ayant trait aux études, conception, maîtrise d'oeuvre, conduite d'opérations, fabrication, vente, maintenance et travaux de réalisation en atelier et sur chantier, dans tous les domaines de l'industrie, du bâtiment, des travaux publics et, spécifiquement mais non limité, aux travaux d'accès difficile, aux ouvrages de protection et de confortement, aux montages d'ensembles mécaniques, aux opérations d'inspection et contrôle et à la vente de produits parachevés et toutes activités similaires, ainsi que les travaux publics, les aménagements extérieurs, le confortement et la protection de falaises, les passerelles, les garde corps, les travaux de montage, les travaux subaquatiques et en milieux confinés.